



71968 - La visite du malade et certaines de ses convenances

question

Comment juger la visite aux malades et quelles en sont les règles?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La visite du malade s'appelle « *'iyada* » en arabe (d'après la racine du verbe qui signifie retour), parce que les gens retournent à lui plusieurs fois.

Le verdict de la visite du malade :

Pour certains ulémas, c'est une pratique fortement recommandée (*Sunna Mouakkada*). L'avis de Cheikh Al-Islam est que c'est une obligation communautaire (*Fardh Kifaya*) comme indiqué dans son livre (*Al-Ikhtiyarat* : p.85), et c'est l'avis le plus juste.

Selon un hadith rapporté dans les deux *Sahihs* le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il y a cinq obligations que le musulman doit accomplir envers son frère musulman : parmi lesquelles il a mentionné la visite du malade. »

Et selon une autre version : « Le droit du musulman sur le musulman... »

L'imam Al-Boukhari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Chapitre : L'obligation de rendre visite au malade, il a rapporté la parole du Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) : « Nourrissez l'affamé, visitez le malade et libérez le captif. »

Ce hadith indique que la pratique est obligatoire. Mais on peut aussi en déduire que c'est une obligation communautaire comme le fait de nourrir un affamé et de libérer un captif.



L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a rapporté qu'il y a consensus qu'elle n'est pas une obligation. L'imam Al-Hafedh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit dans *Al-Fath* (10/117) : « Cela veut dire qu'elle n'est pas une obligation individuelle. »

Cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit dans *Ach-Charh Al-Moumti'* (5/173) : « Ce qui est juste est que c'est une obligation communautaire, et les musulmans doivent rendre visite à leurs malades. » Extrait légèrement remanié.

Le mérite de la visite du malade :

On a rapporté un bon nombre de hadiths à ce propos. En fait partie la parole du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) : « Certes, quand un musulman se rend au chevet de son frère musulman malade, il est dans la *Khurfa* du Paradis jusqu'à ce qu'il rentre. » (Rapporté par Muslim : 2568).

La *Khurfa* du paradis : les fruits du paradis.

Il a assimilé la récompense qu'obtient celui qui rend visite à un malade, à celle de celui qui récolte des fruits du verger.

L'imam At-Tirmidhi (20008) a rapporté que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quand quelqu'un se rend au chevet d'un malade ou auprès de l'un de ses frères en religion, un crieur (du ciel) l'appelle : béni sois-tu, bénis soient tes pas et que tu résides au Paradis comme demeure ! » Jugé bon par Al-Albani dans *Sahih At-Tirmidhi*.

L'imam Ahmed a rapporté de Djaber (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui visite un malade s'engage dans la miséricorde jusqu'à ce qu'il s'assoie. Et quand il s'assoit, il y plonge dedans. » Hadith jugé authentique dans *As-Silsila As-Sahihah* (2504).

L'imam At-Tirmidhi (969) a rapporté un hadith d'Ali (Qu'Allah soit satisfait de lui) dans lequel il dit : « J'ai entendu le Messenger d'Allah dire : Chaque fois qu'un musulman se rend au chevet d'un



musulman malade le matin, soixante-dix milles anges prient pour lui jusqu'au soir. S'il lui rend visite le soir soixante-dix milles anges prient pour lui jusqu'au matin et il aura un jardin au Paradis. » Hadith jugé authentique par Al-Abani dans Sahih At-Tirmidhi.

La visite des malades ne doit pas être réservée à ceux qu'on connaît. Car on doit l'étendre aussi à ceux qu'on ne connaît pas d'après l'imam An-Nawawi dans *Charh Muslim*.

Qui est le malade qu'on doit visiter :

Il s'agit du malade qui ne peut pas se déplacer pour rencontrer les gens. Quant à celui qui est en mesure de sortir et rencontrer les gens, il n'est pas obligatoire d'aller le voir. Voir *Ach-Charh Al-Moumti'* (5/171).

Rendre visite à une femme malade étrangère au visiteur :

Il n'y a aucun inconvénient à ce qu'un homme rend visite à une femme malade à qui il n'est pas *Mahram* (c'est la femme qu'il peut épouser) ou qu'une femme rende visite à un homme malade qui ne lui est pas *Mahram* (c'est l'homme qu'elle peut épouser) pourvu que l'on respecte les conditions suivantes : la femme doit porter le Hidjab, l'absence de tentation et qu'ils ne soient pas seuls.

L'imam Al-Boukhari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Chapitre sur la visite des malades hommes par des femmes : Oum Ad-Dardaa (Qu'Allah soit satisfait d'elle) a rendu visite à un homme des Ansars parmi les gens de la mosquée. » Ensuite, il a cité le hadith d'Aïcha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) selon lequel elle avait rendu visite à Abou Bakr et à Bilal (Qu'Allah soit satisfait d'eux) tombés malades dès leur arrivée à Médine.

L'imam Muslim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a rapporté d'après Anas qu'Abou Baker a dit à Omar (Qu'Allah soit satisfait d'eux) après le décès du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) : « Allons rendre visite à Oum Ayman comme le faisait le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). Et ils sont allés la visiter. »



L'imam Ibn Al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Il est primordial d'interpréter cela comme le fait de visiter une femme qui n'est plus source de tentation, comme celle qui est vieille. »

La visite d'un malade mécréant :

Il n'y a aucun inconvénient à se rendre au chevet d'un malade polythéiste, si cela implique un intérêt. En effet, le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) s'était rendu auprès d'un jeune juif malade, l'avait invité à se convertir à l'islam et il s'est converti. » (Rapporté par Al-Boukhari, 1356). Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) était aux côtés de son oncle Abou Taleb mourant et l'a invité à embrasser l'islam et il a refusé. (Rapporté par les imams Al-Boukhari et Muslim).

L'intérêt de la visite peut résider dans l'invitation du malade à se convertir à l'islam, d'éviter son mal ou adoucir le cœur de sa famille, etc. Voir *Fath Al-Bari* (10/125).

Doit-on répéter la visite ?

Des ulémas préfèrent qu'on n'aille pas visiter un malade tous les jours car il ne faut pas l'accabler. Ce qui est juste c'est que la situation varie selon les conditions du malade. En effet, la présence de certains visiteurs fait tellement plaisir au malade qu'il lui serait pénible de ne pas les voir chaque jour. De tels visiteurs doivent fréquenter le malade aussi longtemps qu'ils le peuvent sauf s'ils apprennent qu'il ne supporte plus leur visite. » Voir *Hachiyat Ibn Qassem* (3/12).

Ne pas rester trop longtemps auprès du malade :

Il convient de ne pas rester longtemps auprès du malade. Bien au contraire, les visites doivent être courtes pour ne pas gêner le malade ou sa famille. Car le malade peut se retrouver dans des états où sa maladie le fait souffrir ou qu'il fasse des choses qu'il souhaite que personne ne les voie. Prolonger le temps de visite auprès de lui peut l'embarrasser. Cependant il faut tenir compte des circonstances de chacun car le malade peut vouloir que certains visiteurs prolongent leur présence à ses côtés. Voir *Hachiyat Ibn Qassim* (3/12), *Ach-Charh Al-Moumti'* (5/174).



Les moments de visite :

Quant au moment de visite, la Sunna n'a pas fixé une heure déterminée pour y faire la visite. L'imam Ibn Al-Qayyam a dit : « Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) n'a fixé ni un jour précis ni un temps précis pour la visite du malade. Au contraire, il a autorisé aux membres de sa communauté de le faire jour et nuit et en tout temps. » Voir *Zad Al-Ma'ad* (1/497).

Des ancêtres pieux visitaient les malades au début de la journée ou au début de la soirée afin que les anges prient plus longtemps pour eux, conformément au hadith cité plus haut : « Chaque fois qu'un musulman se rend au chevet d'un musulman malade le matin, soixante-dix milles anges prient pour lui jusqu'au soir. S'il lui rend visite le soir soixante-dix milles anges prient pour lui jusqu'au matin et il aura un jardin au Paradis. »

Toutefois il faut tenir compte de l'état du malade et ce qui lui convient. Il est inapproprié que le visiteur choisisse une heure qui lui convient alors que ça cause une gêne pour le malade ou pour sa famille. Cela peut s'arranger en s'accordant avec le malade ou sa famille.

Les visites fréquentes de personnes qui ne se préoccupent pas de choisir le bon moment ou d'écourter leurs visites peuvent aggraver l'état du malade.

Prier pour le malade :

Le visiteur doit s'attacher à ce que sa prière pour le malade soit une prière recommandée par la Sunna comme : « La bass, tahouroun inchaa Allah (Pas de mal ! C'est une purification, si Allah le veut). » (Rapporté par Al-Boukhari)

Qu'il demande trois fois qu'Allah le guérisse. Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a rendu visite à Sa'd Ibn Abi Waqqas alors qu'il était malade et a dit : « Ô Allah ! Guéris Sa'd ! Il l'a répétée trois fois ! » (Rapporté par Al-Boukhari 5659 et par Muslim 1228).

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) passait sa main droite sur le corps du malade et disait : « Adh-hib al-bas rabb an-nass wa ichfi anta ach-chafi la chifaa illa chifaouka



chifaaan la youghadirou saqaman (Dissipe le mal ! Seigneur des gens ! Guéris ! Tu es Celui Qui Guérit ! Point de guérison si ce n'est celle que Tu accordes, une guérison ne laissant aucun mal après elle.) » (Rapporté par Muslim 2191).

Selon les imams Ahmed et Abou Dawoud (3106) le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque visite un malade, dont le terme n'est pas encore venu, disant sept fois auprès de lui : " *As-alou Allah al-adhim rabb al-arch al-adhim an yachfiyaka* (Je demande à Allah, le Majestueux, le Seigneur du Trône majestueux, de te guérir ! " qu'Allah le guérira de cette maladie. » hadith jugé authentique par Al-Albani dans *Sahih Abou Dawoud*.

Le visiteur doit interroger le malade sur son état de santé en disant : comment allez-vous ? Comment vous vous sentez ? etc. Car cela a été rapporté par une voie sûre que le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) le faisait. (Rapporté par At-Tirmidhi (983) et jugé bon par Al-Albani.

Et Il a été aussi rapporté par une voie authentique qu'Aïcha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) l'avait fait quand elle a rendu visite à Abou Bakr et à Bilal (Qu'Allah soit satisfait d'eux).

Le visiteur doit faire escompter au malade l'espérance en une longue vie. C'est un des sens de la parole du Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) : « *La bass, tahouroun inchaa Allah* (Pas de mal ! C'est une purification, si Allah le veut). » Le visiteur doit donc essayer d'atténuer la souffrance du malade, de lui remonter le moral et lui donner la bonne nouvelle de la guérison si Allah le veut, car cela le réconfortera. Voir *Ach-Charh Al-Moumti'* (5/171-176).

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.